



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0450

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Industries

Sous-thème(s) : Toutes industries

Inventaire de substances polluantes dans les rejets industriels

1. Libellé de la mesure

Poursuite des inventaires de substances polluantes dans les rejets industriels afin d'identifier les substances les plus fréquemment rejetées par secteurs d'activité et susceptibles de menacer le milieu naturel.

2. Explicatif du libellé

Réalisation de campagnes de prélèvement et de caractérisation des effluents industriels des principaux établissements des grands bassins industriels wallons. Une visite préliminaire est réalisée avant de procéder aux opérations de prélèvement afin d'identifier la liste des substances à mesurer ainsi que les conditions d'échantillonnage à mettre en œuvre.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau établie par la Directive européenne 2000/60/CE (Directive-cadre sur l'Eau) qui fixe les objectifs environnementaux à atteindre par les masses d'eau à l'horizon 2015. L'un des volets de la Directive vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire/arrêter progressivement les émissions, rejets et pertes de toutes les substances prioritaires/dangereuses prioritaires et demande par ailleurs aux Etats membres de dresser un inventaire des émissions, rejets et pertes des substances prioritaires et autres polluants repris dans les annexes de la Directive.